

Economie de la filière

Erosion des demandes : - 100 000 animaux exportés entre 2012 et 2013 (- 5%). Parallèlement, les naissances sont en baisse en France ; la demande s'est aussi réduite en Italie. Il n'y a donc pas de contradiction entre production, exportation et demande. La France reste le 1^{er} fournisseur de l'Italie, fournissant près de 900 000 animaux.

Situation sanitaire en France

La situation est excellente. Les points de préoccupation principaux sont :

- la découverte de foyers FCO en Corse, vraisemblablement liés à des liens commerciaux mal maîtrisés avec la Sardaigne. Une campagne de vaccination a été lancée en octobre 2013 ;
- la persistance d'un nombre certes faible non-négligeable de foyers de tuberculose bovine.

Résultats des contrôles des UVAC

Les anomalies constatées sont en forte baisse et ont atteint un niveau très bas, tant pour les contrôles des animaux que pour le contrôle du bien-être animal pendant les transports. L'UVAC Piémont pointe néanmoins un problème d'identification, avec deux bovins porteurs d'une même boucle d'identification, un problème de transport dans des conditions inadéquates (en été) ainsi que des délais trop importants de transmission des pré-notifications via TRACES.



Introduction

L'échange de bovins vivants de la France vers l'Italie représente un flux économique important, qui s'est consolidé dans le temps. Cette 29^{ème} rencontre, qui mobilise tant les autorités que les filières, est une excellente occasion d'amélioration des échanges et de développement de l'activité.

I. Hugues Beyler – Flux économiques franco-italiens

La France reste le 1^{er} pays fournisseur de l'Italie, avec 83 % des animaux fournis en 2013, en hausse par rapport à 2012. Le marché italien reste le principal débouché de la France, avec des cours soutenus qui entretiennent la filière dans ces deux pays, avec 900 000 animaux nés en France et engraisés en Italie. L'importance de ces flux traduit la proximité géographique, l'ancienneté des échanges et la qualité des animaux échangés.

Les effectifs exportés se sont stabilisés fin 2013, après une baisse jusqu'à fin juillet. Au final, les exportations ont reculé de 5 % en 2013 (- 100 000 animaux). La baisse des naissances en France accompagne cette baisse du besoin. Il n'y a donc pas de contradiction entre production, exportation et demande. Les opérateurs commerciaux se doivent de maintenir le dialogue, notamment lors des périodes de crispation des marchés.

L'année 2013 confirme que le marché s'équilibre dans la durée, avec une capacité de lissage et de correction en fonction des prix.

Les exportations concernent très majoritairement des mâles d'un poids supérieur à 300 kg. Les petits veaux ont quasiment disparu des échanges, essentiellement pour des questions de bien-être animal.

L'engagement fort des opérateurs et des autorités permet de maintenir ces flux d'animaux dans de bonnes conditions. En France comme en Italie, les acteurs doivent pouvoir vivre décemment de leur métier, partant des éleveurs/naisseur, des opérateurs commerciaux et des engraisseurs jusqu'à la distribution qui valorise la viande française. Le partenariat franco-italien est incontournable dans la mesure où la France n'est pas en capacité d'engraisser la totalité de ses brouards et de valoriser la production de viande correspondante.

II. Didier Gueriaux - Aspects qualitatifs

1) Aspects sanitaires

En 2013, le front sanitaire a été globalement calme.

a. Brucellose

La situation est excellente. Cette maladie fait l'objet d'une épidémiologie-surveillance attentive.

Deux cas particuliers, présentant un intérêt épidémiologique, ont été relevés en 2012 :

- la Belgique a lancé une alerte : des animaux contaminés étaient partis pour la France. Tous les cheptels de destination ont été abattus (coût > 2 millions d'€),
- 3 cas humains ont été contaminés à partir de fromage au lait cru, en lien avec la circulation du microbe dans une population de bouquetins (espèce protégée), elle-même contaminée par des moutons. Tous les bouquetins de plus de 5 ans de la région concernée ont été abattus malgré les protestations des associations de protection de la nature.

Ces deux exemples illustrent la ferme volonté des autorités sanitaires françaises de maintenir le statut indemne de la France.

b. Fièvre catarrhale ovine – France continentale

La France continentale a obtenu la reconnaissance de son statut indemne FCO fin 2012. Cette reconnaissance n'a pas été demandée pour la Corse qui n'applique pas le même suivi des animaux.

En septembre 2012, des foyers de FCO de sérotype 1 sont apparus d'abord dans le sud de la Corse, puis en remontant vers le nord. Ces foyers sont vraisemblablement liés à des liens commerciaux mal maîtrisés avec la Sardaigne. On dénombrait 137 cheptels atteints fin 2013. Les mouvements depuis la Corse vers les territoires indemnes ont été interdits, à l'exception des animaux vaccinés depuis plus de 60 jours avec PRC négative.

Une campagne vaccinale a été entreprise, elle concerne 1 800 cheptels (1 000 bovins, 300 ovins, 200 caprins). Le vaccin était disponible dès le mois d'octobre. Les éleveurs corses restent cependant difficiles à convaincre : ils gardent un mauvais souvenir de la vaccination des sérotypes 2 & 4 qui a provoqué de nombreux avortements dans les années 2000. Un état des lieux sera fait courant avril 2014 (après le pic de naissances) ; la campagne vaccination sera probablement obligatoire jusqu'en 2015.

c. Tuberculose bovine

Depuis 2006, la courbe ne diminue plus significativement. Le nombre de cas nouveaux est en légère diminution. 199 cheptels sont en cours d'assainissement.

Le sujet est complexe car l'épidémiologie semble avoir évolué, avec un rôle nouveau de la faune sauvage (blaireaux). L'Union européenne a mis en place un monitoring des foyers de tuberculose bovine. En France, on remarque une concentration dans le sud-ouest et en Côte d'Or où la qualité de la lutte est très bonne, ainsi que quelques cas sporadiques gérés de façon drastique (abattage total). Deux foyers sont dus à une nouvelle mycobactérie, vraisemblablement liée à des animaux sauvages (cervidés de Pologne).

Les foyers sont généralement détectés dans la ferme, avant l'apparition des lésions. Après abattage de l'animal, les analyses PCR mettent en évidence la bactérie, avant même que la maladie ne soit déclarée. Les animaux abattus n'étaient pas encore contagieux.

d. IBR

Le taux de cheptels qualifiés s'élève désormais à 62%. Le programme de qualification est porté par GDS France, sous tutelle de l'Etat. La maladie touche essentiellement le grand Massif central. Ce programme sera à nouveau présenté à la Commission européenne pour obtenir sa reconnaissance par l'Union européenne. Lors de la présentation précédente, il semble qu'une incompréhension relative à la méthode de qualification des cheptels ait empêché la reconnaissance du dossier.

e. Leucose bovine enzootique

La France souhaite retirer cette maladie de la liste des maladies réglementées. Les seuls problèmes se concentrent à la Réunion, dus à la présence de moustiques

f. Maladie de Schmallenberg

Un système de surveillance obligatoire a été mis en place pendant les 6 premiers mois de l'année 2012. Désormais, la surveillance est organisée par un organisme professionnel. Très peu de cas ont été constatés depuis septembre 2013. Par ailleurs, un vaccin a été mis au point.

g. Maladies dégénératives

Deux cas d'ESB atypique ont été détectés en 2013 sur des bovins de plus de 15 ans. Cette maladie semble avoir évolué depuis des siècles. 1 million de prélèvements annuels sont toujours réalisés (850 000 en abattoir, 150 000 à l'équarrissage)

h. Equins

Un rappel des règles d'identification des animaux a été fait auprès des abattoirs. Le système d'identification équine et la déclaration sanitaire sont compliqués, générant des fraudes sur des petits volumes. Néanmoins ce risque peut se répercuter sur toutes les filières, comme cela a été constaté lors de l'épisode lié à l'utilisation de la viande de cheval dans les lasagnes. Les autorités italiennes précisent que, de leur côté, elles n'acceptent plus de chevaux destinés à l'abattage dont les papiers sont incomplets.

Fin août 2014, les jeux équestres mondiaux auront lieu en Normandie, avec 1 500 à 2 000 chevaux qui viendront du monde entier. Dans ce contexte, le plan de lutte contre la peste équine a été remis à jour. Un plan de biosécurité a été présenté par l'organisateur et validé par un organisme d'évaluation. En complément, la France a demandé une dérogation auprès de l'Union européenne pour que tous les chevaux soient suivis dans TRACES, base de référence pour les mouvements d'animaux. Tous les chevaux devront transiter par un opérateur.

Toutes les données sanitaires peuvent être retrouvées via les sites internet suivants :

- <http://agriculture.gouv.fr>
- <http://www.pplateforme-esa.fr>
- <http://www.afssa.fr/bulletin-epidemiologique/>

2) Bien-être animal

Tous les centres de rassemblement de bovins ont été inspectés en 2012/2013 pour vérifier et renouveler leur agrément sur une base complète. Ce travail est en cours d'achèvement. Tous les abattoirs ont également été contrôlés. Enfin des contrôles routiers ciblés ont été réalisés.

Il existe par ailleurs un contentieux avec l'Union européenne, cette dernière reprochant à la France de ne pas disposer d'assez de postes d'arrêt pour respecter le déchargement obligatoire des animaux en provenance d'Irlande de 24 h minimum. Les transporteurs ne peuvent pas matériellement décharger les animaux. Un 2^{ème} centre sera créé.

III. Brice Huet – Notifications des UVAC en 2013

Les notifications connaissent une baisse significative depuis plus de 10 ans. En 2013, 66 notifications ont été dénombrées concernant les bovins contre 72 en 2012 et 240 dix ans plus tôt. En 2014, le travail sera axé sur la fluidification des échanges d'information.

Les autorités françaises proposent une utilisation plus grande du système TRACES pour atteindre cet objectif. Les autorités italiennes confirment que le 3^{ème} volet électronique donne la possibilité aux autorités vétérinaires locales de renseigner le certificat. Cependant, cette solution n'est pas suffisante vu l'organisation des contrôles en Italie. De plus, une remontée des informations de façon centralisée est nécessaire pour conserver la mesure de la situation. Cette difficulté reste toutefois relative du fait du faible nombre de notifications et de leur baisse régulière. Le ministère français reste néanmoins ouvert à toute proposition, dans la limite des moyens humains nécessaires à sa mise en œuvre.

IV. Interventions UVAC

1) Constats généraux des UVAC

Les anomalies constatées sont en très nettes diminution. Elles concernent en majorité des chargements excessifs puis des documents d'accompagnement incomplets ou mal complétés.

2) Situation détaillée par UVAC

	UVAC Piémont	UVAC Vénétie	UVAC Toscane	UVAC Lombardie
Contexte	Fléchissement des flux de plus de 20% entre 2007 et 2013 (-60 000 bovins)	Forte diminution de la Pologne. Arrivée en force de la Roumanie (3 ^{ème})	2008 – 2013 : diminution du nbr de lots mais augmentation des effectifs	Très bonne situation sanitaire
Nb. contrôles		293 sur animaux vivants, dont 96 sur bovins, dont 35 bovins français	28 contrôles de bovins français, 1 seul pour 1 cas suspect.	
Principales anomalies constatées	- 2 bovins portant la même boucle d'identification ¹	1 passeport absent	RAS	
Nombre de contrôles bien-être	16 véhicules contrôlés	45	(24 en 2012)	
Principales	- densité de chargement	1 camion neuf n'avait	Documents	

¹ Demande par la DGAI de tous les éléments pour enquête complémentaire.

	UVAC Piémont	UVAC Vénétie	UVAC Toscane	UVAC Lombardie
anomalies constatées	anormale - carnet de voyage non réglementaire - animaux avec et sans corne mélangés - pb abreuvoirs non branchés ou non fonctionnels - pb cloisons non conformes	pas branché les ventilateurs en juillet	d'accompagnement : 3 Un nouveau certificat TRACES correct a été émis pour les 3 cas.	

Etudes des délais de transmission des envois TRACES - Piémont

L'UVAC Piémont a fait une analyse des retards de transmission des pré-notifications sous TRACES. 46 pré-notifications / 140 enregistrent un retard de transmission de 5 jours en novembre 2013. Certaines pré-notifications peuvent avoir jusqu'à 1 mois ou 1,5 mois de retard.

Par ailleurs une analyse détaillée de la qualité des certificats a été menée :

- le n° unique INTRA manque régulièrement ;
- les dossiers sont remplis manuellement, surtout pour les lots envoyés vers le sud de l' Italie;
- la date de délivrance manque dans 10 à 20 % des cas, alors qu'elle indique le début de la validité du certificat, périmé 10 jours après émission.

Les autorités françaises demandent la communication des anomalies TRACES pour les transmettre aux départements concernés. La réforme du système français devrait aboutir en 2014, une fois résolues les difficultés législatives et économiques.

L'Italie est certes le seul pays à demander la pré-notification, mais cette disposition est prévue par la législation communautaire. De plus, TRACES évolue vers la certification électronique. A travers le développement de sa nouvelle version, les obligations à respecter par les Etats membres passeront par une certification via la signature électronique.

Conclusion

La rencontre de 2013 s'est révélée très fructueuse, de par les échanges entre les services vétérinaires français et italiens, l'Ambassade et les professionnels.

2014 constituera le 30^{ème} anniversaire de cet évènement, qui conserve toute son utilité, notamment en le couplant avec les rencontres entre professionnels du lendemain.